

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2023 007-210701587-20230324-2023_MARS_14-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 24 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2023 - 2023_MARS_14

Monsieur le Maire, Baptiste TEYSSIER, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 MARS 2023.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

Il propose au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 8 MARS 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le procès verbal de la séance du 8 MARS 2023.

Ainsi délibéré, les jour, mois

Baptiste TEYSSIER,
Maire



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Daniëla MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: LOCATION DU PETIT GITE - 2023_MARS_13

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pascal LEU ayant un travail saisonnier à l'hotel des cevennes souhaite louer le petit gîte du 1er avril au 21 avril 2023 - du 29 avril au 26 mai 2023 et du 3 juin au 31 octobre 2023.

De ces faits, Monsieur le Maire propose de louer le petit gîte à Monsieur LEU Pascal pour la somme de 350 euros mensuel toutes charges comprises et sera demandé une attestation d'assurances pour la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Monsieur Pascal LEU, pour un loyer mensuel de 350 euros HT toutes charges comprises du 1er avril au 21 avril 2023 - du 29 avril au 26 mai 2023 et du 3 juin au 31 octobre 2023. Un attestation d'assurances pour la location sera demandée.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an ci-dessus.